

# PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatre avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DUPRESSOIR.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. DUPRESSOIR – DELABOS – DESOMBRE – GLÜCK – MASSET – Mmes BERNSTEIN – ENOU – SEVESTRE – DESANNAUX- VAN DEN BOSSCHE.

**ABSENTS** : Jean-Luc GARIN – Isabelle DURAND

**EXCUSÉS** : Alban MAUGER (procuration à Julien GLÜCK) – Gabriel VERHAEGHE (procuration à Fabienne BERNSTEIN) – Sabine COURTY (procuration à Jean-Paul DUPRESSOIR)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Lucette SEVESTRE

**QUORUM** : 12

\*\*\*\*\*

## Ordre du jour :

- I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 MARS 20H30
- II- COMPTES RENDUS DE REUNIONS
- III- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
- IV- DELIBERATIONS A PRENDRE
- V- INFORMATIONS DIVERSES
- VI- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

## I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 MARS 2023 :

Accord à l'unanimité des membres présents.

## II- COMPTES RENDUS DE REUNIONS

- a) Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin : (Présenté par Jean-Paul DUPRESSOIR)

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin du 3 avril 2023 qui s'est déroulée à PREAUX.

Toutes les délibérations qui étaient à l'ordre du jour ont été approuvées, ainsi que le budget.

- b) Bassin Versant : (Présenté par Jean-Paul DUPRESSOIR)

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion du Bassin Versant qui s'est déroulée le 31 mars 2023. Une enquête s'est ouverte pour pouvoir élaborer un programme d'Action de Prévention des Inondations 2024-2029. Nous sommes en attente du résultat de cette dernière.

Le budget a fait l'objet de plusieurs délibérations, elles ont toutes été votées à l'unanimité des membres présents.

- c) Syndicat Départemental d'Energie : (Présenté par Julien GLÜCK)

Monsieur GLÜCK rappelle le fonctionnement du SDE et fait un compte rendu de la réunion.

Les points forts sont :

- La retenue des deux projets de la mairie : le passage en L.E.D de l'éclairage public des lotissements ainsi que la réfection des éclairages des chemins piétonniers.
- Le SDE peut aider à élaborer une étude de marché et mettre à disposition un maître d'œuvre gratuitement, un rendez-vous est pris début mai pour connaître les conditions.

- d) Conseil Municipal des Jeunes : (Présenté par Julien GLÜCK)

Lors du conseil municipal des jeunes, les points évoqués sont :

- la chasse aux œufs aura lieu le 9 avril 2023, les jeunes élus ont organisé et préparé cette dernière.
- la proposition d'un tournoi de foot le jour du repas des voisins, le dimanche 17 septembre 2023, à voir avec l'ASCSS.
- les décorations de Noël : trouver des idées qui résistent à l'extérieur.
- le CMJ a décidé de remplacer la mise en place des décorations d'halloween par une amélioration des décorations de Noël.

### III-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

#### a) Vue d'ensemble budgétaire 2023

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	418 810.81 €	898 753.05 €	1 317 563.86 €
Dépenses	418 810.81 €	898 753.05 €	1 317 563.86 €

#### b) Fonctionnement - Dépenses Des précisions sont apportées

CHAPITRE ARTICLE	OBJET	BP 2022 + DM	MANDATS EMIS 2022	PREVISIONS BP 2023
6061	Fournitures non stockables	29 000.00 €	23 340.86 €	47 000.00 €
6062	Fournitures non stockées	16 900.00 €	13 929.32 €	17 500.00 €
6063	Fournitures entretien et petit équipement	9 600.00 €	9 894.31 €	10 000.00 €
6064	Achat fournitures administratives	4 000.00 €	2 589.91 €	2 600.00 €
611	Contrats de prestations de services	- €	- €	62 604.00 €
613	Locations	5 200.00 €	4 993.95 €	8 000.00 €
61521	Entretien et réparation de terrain	2 500.00 €	2 055.93 €	1 500.00 €
615221	Bâtiments publics	61 496.40 €	8 362.95 €	106 484.63 €
615231	Voiries	2 500.00 €	655.50 €	1 362.20 €
615232	Réseaux	1 000.00 €	- €	- €
61551	Entretien matériel roulant	5 000.00 €	7 103.72 €	2 000.00 €
6156	Maintenance	9 000.00 €	6 916.30 €	8 000.00 €
6161	Primes assurances	7 213.23 €	7 213.23 €	4 706.67 €
617	Etudes et recherches	- €	- €	1 500.00 €
618	Divers	500.00 €	308.00 €	700.00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 500.00 €	5 469.00 €	15 000.00 €
623	Publicités, Publications, relations publiques	5 250.00 €	4 085.22 €	8 437.60 €
626	Frais postaux, et télécommunications	5 700.00 €	5 634.80 €	5 750.00 €
627	Services bancaires et assimilés	- €	150.00 €	150.00 €
62878	Remboursements de frais	- €	73.22 €	- €
6288	Autres	12 700.00 €	14 418.30 €	- €
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	230.00 €	219.00 €	220.00 €
<b>11 Charges à caractère général</b>		<b>181 289.63 €</b>	<b>117 413.52 €</b>	<b>303 515.10 €</b>
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	3 000.00 €	2 349.92 €	3 000.00 €
6411	Personnel titulaire	140 000.00 €	121 422.58 €	115 000.00 €
6413	Personnel non titulaire	5 400.00 €	3 511.96 €	7 000.00 €
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	66 300.00 €	57 446.13 €	69 300.00 €
6470	Autres charges sociales	24 201.00 €	28 222.24 €	700.00 €
<b>012 Charges de personnels, et frais assimilés</b>		<b>239 501.00 €</b>	<b>213 552.83 €</b>	<b>195 000.00 €</b>
739221	F.N.G.I.R.	43 470.00 €	43 470.00 €	43 470.00 €
<b>14 Atténuations de produits</b>		<b>43 470.00 €</b>	<b>43 470.00 €</b>	<b>43 470.00 €</b>
65311	Indemnités de fonction	38 000.00 €	36 568.53 €	38 000.00 €
653172	Cotisation alloc.fin mandat	50.00 €	49.01 €	60.00 €
6553	Services d'incendie	17 556.00 €	17 556.00 €	19 211.00 €
65561	Autres contributions	176 000.00 €	154 917.23 €	208 000.00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	14 000.00 €	13 500.00 €	13 300.00 €
6588	Autres charges diverses de gestion courante	10.00 €	0.78 €	10.00 €
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>		<b>245 616.00 €</b>	<b>222 591.55 €</b>	<b>278 581.00 €</b>

<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>709 876.63 €</b>	<b>597 027.90 €</b>	<b>820 566.10 €</b>
66111	Intérêts réglés à échéance	7 014.89 €	7 075.28 €	7 075.11 €
661138	Intérêts réglés à d'autres tiers	300.27 €	300.27 €	- €
6688	Autres	150.00 €	- €	
<b>66 Charges financières</b>		<b>7 465.16 €</b>	<b>7 375.55 €</b>	<b>7 075.11 €</b>
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	80.00 €	80.00 €	150.00 €
<b>67 Charges spécifiques</b>		<b>80.00 €</b>	<b>80.00 €</b>	<b>150.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>717 421.79 €</b>	<b>604 483.45 €</b>	<b>827 791.21 €</b>
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 879.62 €	1 879.62 €	6 836.00 €
<b>042 Opérations d'ordre</b>		<b>1 879.62 €</b>	<b>1 879.62 €</b>	<b>6 836.00 €</b>
D023	Virement à la section d'investissement	71 211.95 €		64 565.84 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>790 513.36 €</b>	<b>606 363.07 €</b>	<b>899 193.05 €</b>

c) Fonctionnement - Recettes  
Des précisions sont apportées

CHAPITRE ARTICLE	OBJET	BP 2022 + DM	Titres émis 2022	PREVISIONS BP 2023
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		- €	14 724.00 €
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance	2 000.00 €	10 198.93 €	4 000.00 €
<b>013 Atténuations de charges</b>		<b>2 000.00 €</b>	<b>10 198.93 €</b>	<b>18 724.00 €</b>
70311	Concessions dans le cimetière	1 200.00 €	800.00 €	1 000.00 €
7032	Droit de permis de stat. et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	127.00 €	131.00 €	131.00 €
<b>70 Prod.services, domaine, ventes diverses</b>		<b>1 327.00 €</b>	<b>931.00 €</b>	<b>1 131.00 €</b>
73111	Impôts directs locaux	353 571.00 €	353 484.00 €	339 413.00 €
<b>731 Fiscalité locale</b>		<b>353 571.00 €</b>	<b>353 484.00 €</b>	<b>339 413.00 €</b>
73211	Attributions de compensation	16 000.00 €	15 438.00 €	15 336.00 €
73221	FNGIR		- €	43 470.00 €
73223	FPIC " Fonds départ.des DMTO pour les communes de - 5000 hab.	22 000.00 €	23 407.00 €	23 407.00 €
738	Autres impôts et taxes	- €	35 418.97 €	30 000.00 €
<b>73 Impôts et taxes</b>		<b>38 000.00 €</b>	<b>74 263.97 €</b>	<b>112 213.00 €</b>
74111	DGF" dotaion forfaitaire des communes"	116 204.00 €	116 424.00 €	116 351.00 €
741121	Dotation de solidarité rurale 'DSR) des communes	56 580.00 €	60 098.00 €	64 785.00 €
74121	<i>DGF – Dotation solidarité rurale</i>	49 210.00 €	60 098.00 €	60 098.00 €
741127	Dotation nationale de péréquation 'DNP) des communes	49 210.00 €	44 289.00 €	39 860.00 €
744	F.C.T.V.A Fonctionnement	2 310.33 €	1 119.00 €	2 698.66 €
74718	Autres participations Etat	- €	532.52 €	255.00 €
7482	Compensation perte taxe add. Mut.	20 000.00 €	- €	- €
74832	Etat- Compensation au titre de la Contribution Economique territoriale (CVAE et CFE)	27 000.00 €	28 480.55 €	28 000.00 €
74834	ETAT - Compensation au titre des exonérations de taxe habitation	3 347.00 €	3 347.00 €	3 359.00 €
<b>74 Dotations et participations</b>		<b>274 651.33 €</b>	<b>254 290.07 €</b>	<b>255 308.66 €</b>
752	Revenus des immeubles	5 000.00 €	9 779.50 €	9 000.00 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	10.00 €	1.21 €	5 610.00 €
<b>75 Autres produits gestion courante</b>		<b>5 010.00 €</b>	<b>9 780.71 €</b>	<b>14 610.00 €</b>
773	Annulation de mandats sur exercice antérieur	230.00 €	- €	
<b>77 Produits exceptionnels divers</b>		<b>230.00 €</b>	<b>4 599.50 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>674 789.33 €</b>	<b>707 548.18 €</b>	<b>741 399.66 €</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	115 724.03 €	- €	157 793.39 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>790 513.36 €</b>		<b>899 193.05 €</b>

**VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

d) Investissement - Dépenses  
Des précisions sont apportées

CHAPITRE ARTICLE	OBJET	BP 2022 + DM	Mandats émis 2022	PREVISIONS BP 2023
168758	Autres emprunts et dettes à des autres regroupements	6 855.51 €	6 782.29 €	- €
1641	Emprunts auprès des établissements financiers	40 070.82 €	37 280.07 €	60 914.92 €
<b>16 Emprunts et dettes</b>		<b>46 926.33 €</b>	<b>44 062.36 €</b>	<b>60 914.92 €</b>
203	Frais d'études, de recherches et développement	9 638.80 €	8 251.10 €	- €
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>		<b>9 638.80 €</b>	<b>8 251.10 €</b>	<b>- €</b>
2041512	Bâtiments et installations	6 000.00 €	2 895.14 €	39 042.40 €
<b>204 Subv.équipements</b>		<b>6 000.00 €</b>	<b>2 895.14 €</b>	<b>39 042.40 €</b>
4582	Dépenses (à subdiviser par mandat)	83 332.29 €	24 999.90 €	58 332.39 €
<b>458</b>	<b>DEPENSES A SUBDIVISER PAR MANDATS</b>	<b>83 332.29 €</b>	<b>24 999.90 €</b>	<b>58 332.39 €</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	247 856.15 €	141 960.05 €	109 540.07 €
213	Constructions	- €	- €	- €
21538	Réseaux divers	53 827.61 €	48 910.51 €	70 934.00 €
2156	Matériel et outillage d'incendie, et défense incendie	45 628.61 €	46 048.59 €	- €
2157	Matériel et outillage technique	180.00 €	410.14 €	2 617.20 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	600.00 €	1 199.16 €	- €
2181	Installations générales, agencement, aménagement divers	7 931.52 €	1 189.50 €	10 334.48 €
2183	Matériel informatique	5 832.00 €	4 693.78 €	1 000.00 €
2184	Matériel et bureau et mobilier	- €	- €	- €
2188	Autres	7 873.83 €	5 906.68 €	6 979.60 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>		<b>369 729.72 €</b>	<b>250 318.41 €</b>	<b>201 405.35 €</b>
D001	Déficit d'investissement reporté	7 268.41 €	7 268.41 €	59 115.75 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>522 895.55 €</b>	<b>337 795.32 €</b>	<b>418 810.81 €</b>

e) Investissement - Recettes  
Des précisions sont apportées

CHAPITRE ARTICLE	OBJET	BP 2022 + DM	Titres émis 2022	PREVISIONS BP 2023
10222	FCTVA (2021)	37 073.97 €	37 073.97 €	11 565.38 €
10226	Taxe d'Aménagement	6 000.00 €	7 756.12 €	7 500.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	68 988.36 €	68 988.36 €	59 115.75 €
<b>10 Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>112 062.33 €</b>	<b>113 818.45 €</b>	<b>78 181.13 €</b>
1321	Etat	81 672.21 €	- €	94 481.61 €
1323	Département	8 729.64 €	- €	25 233.84 €
1328	Autres	- €	- €	- €
1342	Amendes de Police	29 007.51 €	29 008.00 €	- €
<b>13 Subventions d'investissement</b>		<b>119 409.36 €</b>	<b>29 008.00 €</b>	<b>119 715.45 €</b>
1641	Emprunts en euros	135 000.00 €	135 000.00 €	91 180.00 €
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>135 000.00 €</b>	<b>135 000.00 €</b>	<b>91 180.00 €</b>
4582	Opération sous mandat	83 332.29 €	24 999.90 €	58 332.39 €
<b>45 Opérations sous mandat</b>		<b>83 332.29 €</b>	<b>24 999.90 €</b>	<b>58 332.39 €</b>
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>71 211.95 €</b>	<b>- €</b>	<b>64 565.84 €</b>
2803	Amortissements frais d'études	816.48 €	816.48 €	326.00 €
28041512	Bâtiments et installations	664.00 €	664.00 €	694.00 €
28041511	Biens mobilier et matériel	399.14 €	399.14 €	1 093.00 €
2812	Agencements et aménagement des terrains			3 763.00 €
28156	Matériel et out. matériel incendie			183.00 €
28157	Matériel et out. matériel tech.			25.00 €
28158	Autres inst.mat.out.technique			64.00 €
28183	Matériel informatique			688.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 040</b>	<b>OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 879.62 €</b>	<b>1 879.62 €</b>	<b>6 836.00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>522 895.55 €</b>	<b>304 705.97 €</b>	<b>418 810.81 €</b>

**VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**PRESENTATION DU BUDGET 2023****LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023 A ETE VOTE EN EQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES À : 899 193.05 €**

Les principales recettes communales sont fournies par :

- les revenus des taxes pour un montant de **451 626.00 €**, soit **50.24 %** du budget ;
- les dotations de l'Etat pour un montant de **255 308.66 €**, soit **28.39 %** du budget ;
- le résultat de l'excédent reporté, pour un montant de **157 793.39 €**, soit **17.56 %** du budget ;
- le reste des recettes provenant des remboursements d'indemnités journalières, location d'immeubles, concessions cimetièrre et autres divers remboursements.

Les dépenses de fonctionnement par :

- les charges à caractère général de **303 515.10 €**, soit **33.75 %** du budget.
- Les charges de personnel de **195 000.00 €**, soit **21.70 %** du budget.
- La contribution aux organismes de regroupement pour **208 000.00 €**, soit **23,14 %** du budget, dont **190 489.95 €** au Syndicat Scolaire (SIVOS), soit **21,19 %** du budget.

Les autres dépenses étant :

Autres charges de gestion courante pour **70 581.00 €**, soit **7.85 %**, versements sur F.N.G.I.R pour **43 470.00 €**, soit **4.83 % du budget**, les charges financières pour **7 075.11 €** soit **0.79 % du budget**, virements à la section d'investissements pour **64 565.84 €** soit **7.18 %** du budget, dépenses d'ordre pour **6 836.00 €** soit **0.76 %**.

**L'INVESTISSEMENT EST EQUILIBRE EN DEPENSES ET RECETTES À : 418 810.81 €**

En recettes :

Subventions d'investissements pour : **178 047.84 €**

Ces recettes viendront financer le projet RD62, la défense contre l'incendie par la pose d'une citerne, changement du défibrillateur, le forage pour la cavité souterraine espace J.Dugelay ainsi que le changement du système de chauffage de la mairie et de l'école.

- |   |                    |
|---|--------------------|
| - F.C.T.V.A, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement | <b>78 181.13 €</b> |
| - Nouveaux emprunts contractés auprès du Crédit Agricole      | <b>91 180.00 €</b> |
| - Amortissements voirie                                       | <b>6 836.00 €</b>  |
| - Virement de la section de fonctionnement pour :             | <b>64 565.84 €</b> |

En dépenses :

Emprunts et dettes pour : **60 914.92 €**

Travaux d'investissements pour : **298 780.14 €**

Déficit d'investissements reporté pour : **59 115.75 €**

**VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## g) Investissements prévisionnels 2023

N° ART.	DESIGNATION	RESTES A REALISER	DEVIS HT	DEVIS TTC	SUBVENTION ATTENDUE - HT	COMMUNE HT	EMPRUNT	AUTO-FINANCEMENT TTC	MONTANT DES MANDATES TTC
	Chauffage Ecole/Mairie		32 535.33 €	39 042.40 €	26 028.26 €	6 507.07 €	30 000 €	9 042.40 €	
204182	Bâtiments et installations		32 535.33 €	39 042.40 €	26 028.26 €	6 507.07 €		9 042.40 €	
	RD 62	164 228.49 €	128 473.72 €	154168.46 €	133 292.80 €	128 473.72 €		20 875.66 €	2 589.27 €
	Forage effondrement terrain communal		11 420.00 €	3 704.00 €	4 568.00 €	6 852.00 €		9 136.00 €	
212	Autres agencements et aménagements de terrain	164 228.49 €	139 893.72 €	167872.46 €	137 860.80 €	135 325.72 €		30 011.66 €	2 589.27 €
	Eclairage chemin piétonnier		17 860.00 €	21 432.00 €		17 860.00 €	35 000€	21 432.00 €	2 295.00 €
	Eclairage lotissement		19 435.00 €	23 322.00 €		19 435.00 €		23 322.00 €	
	TVA SDE		26 180.00 €	26 180.00 €		26 180.00 €	26180€		
21538	Réseaux électrification		63 475.00 €	70 934.00 €		63 475.00 €		44 754.00 €	2295€
	Débroussailleuse		1 057.50 €	1 269.00 €		1 057.50 €		1 269.00 €	
	Nettoyeur haute pression WURTH		755.00 €	906.00 €		755.00 €		906.00 €	
	Servante mécanique atelier		1 426.00 €	1 711.20 €		1 426.00 €		1 711.20 €	
2157	Matériel et outillage technique		2 181.00 €	2 617.20 €		2 181.00 €		2 617.20 €	
	Plaque feux gaz		1 848.75 €	2 218.50 €		1 848.75 €		2 218.50 €	
	Four remise en température		3 678.80 €	4 414.56 €		3 678.80 €		4 414.56 €	
	Aérotherme ateliers		696.02 €	835.22 €		696.02 €		835.22 €	
	Four cuisine		2 388.50 €	2 866.20 €		2 388.50 €		2 866.20 €	
2181	Installation générale, agencements et aménagements divers		8 612.07 €	10 334.48 €		8 612.07 €		10 334.48 €	
	Vidéoprojecteur + écran Salle du conseil		833.33 €	1 000.00 €		833.33 €		1 000.00 €	
2183	matériel informatique		833.33 €	1 000.00 €		833.33 €		1 000.00 €	
	Illuminations		2 000.00 €	2 400.00 €		2 000.00 €		2 400.00 €	
	Colonne granit rose cimetière		958.33 €	1 150.00 €		958.33 €		1 150.00 €	
	Balançoire		2 000.00 €	2 400.00 €		2 000.00 €		2 400.00 €	
	Défibrillateur	1 029.60 €	858.00 €	1 029.60 €	429.00 €	429.00 €		600.60 €	1 029.60 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 029.60 €	5 816.33 €	6 979.60 €	429.00 €	5 387.33 €		6 550.60 €	1 029.60 €
	TOTAL	165 258.09 €	253 346.78€	298 780.14 €	164 318.06 €	222 321.52 €	61180€	104 034 €	5913.87€

## **IV – DELIBERATIONS**

### **1. N° 11-2023 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 (Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE)**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Monsieur Le Maire,  
VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- 2.- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2. N° 12-2023 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 (CCAS de SERVAVILLE-SALMONVILLE).**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le CCAS de de SERVAVILLE-SALMONVILLE son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de le CCAS de SERVAVILLE-SALMONVILLE à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets du CCAS de la Commune.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets du CCAS de SERVAVILLE-SALMONVILLE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

2.- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **3. N°13-2023 TAUX D'IMPOSITION 2023 - ETAT 1259**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2022 pour l'**année 2023** concernant les taxes, comme suit :

Taxe foncière bâtie	45,94 %
Taxe foncière non bâtie	39,38 %
Taxe d'habitation	18,47 %

**VOTE A L'UNANIMITE**



#### **4. N°14-2023 Emprunts pour financement chauffage de la mairie et l'école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour faire face aux travaux d'investissements désignés ci-dessus, la commune devra avoir recours à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

#### **Plan de financement de l'investissement HT :**

- Mode de financement proposé :  
Emprunt moyen terme **30 000 €** (trente mille euros)
- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus-décrié, soit :

#### **Financement « moyen terme » d'un montant de 30 000€ dont les modalités sont ci-dessous :**

Montant de l'emprunt :	<b>30 000 €</b>
Taux actuel :	<b>4.32 %</b>
Durée du crédit :	<b>5 ans</b>
Modalités de remboursement :	<b>trimestriel</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>
Frais de dossier :	<b>80 €</b>

Prend l'engagement au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

#### **5. N°15-2023 Approbation du budget primitif 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement : **899 193.05 €**

Investissements : **418 810.81 €**

**SOIT UN TOTAL BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2023  
EQUILIBRE EN RECETTES ET DEPENSES À :**

**1 318 003.86 €**

Par ailleurs en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

## 6. N° 16-2023 Subventions – année 2023 (article 6574)

Le Conseil Municipal, vote les subventions suivantes pour l'année 2023 :

NOM DE L'ASSOCIATION	2023
Comité des Fêtes – Servaville	2 000,00 €
A.S.C.S.S. - Servaville	3 300,00 €
C.C.A.S. - Servaville	4 800,00 €
Club de l'Amitié – Servaville	1 000,00 €
Coopérative Scolaire	900,00 €
Exposition Peinture (ASCSS)	0 €
A.D.M.R.	0 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Servaville	250,00 €
Ass. Agroécologie France Sénégal	400,00 €
Association Pétanque	250,00 €
Dépenses imprévues	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 300,00 €</b>

### VOTE A L'UNANIMITE

## 7. N° 17-2023 Participation fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département nous a sollicité par courrier en date du 03 avril 2023 pour une participation volontaire au dispositif du fonds d'aide aux jeunes (FAJ). La politique publique départementale en faveur des jeunes demeure d'une grande utilité en cette période difficile.

### **Vu**

- La proposition du Département d'une participation volontaire des communes calculée sur la base de 0,23 € par habitant
- Que la commune de Servaville-Salmonville est de 1.145 habitants.

### **Sur proposition du conseil municipal, il est décidé que :**

- La commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE participera au financement du fonds d'aide aux jeunes (F.A.J. 2023).
- La commune opte pour une participation de **263.35 euros** (soit : 1.145 habitants x 0,23 € par habitant).

Après délibération,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de la participation au F.A.J. 2023 pour **263.35 €**.

## **V - INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire a abordé plusieurs points :

- L'inauguration du parcours de santé aura lieu le 11 juin 2023, en même temps que la fête du village.
- Commande de fuel groupée, annulée car pas assez de commandes.
- Rappel : le chef de corps de la caserne de pompiers sera nommé samedi 8 avril 2023.
- La chasse aux œufs aura lieu le dimanche 9 avril 2023.
- Le distributeur à pain est mis en place pour pallier la fermeture de la boulangerie.
- Des travaux auront lieu rue de la fosse aux loups pour deux semaines.
- Réunion de chantier du lotissement des Fresnes se tiendra jeudi 6 avril 2023 à 16 h.
- Eclairage public, arrêt le 2 mai au matin.
- Allo la guêpe, possibilité de convention pour éradiquer les frelons et les guêpes. En attente des documents pour choisir la formule la plus adéquate.
- Défibillateur, le transformateur est en panne, pour le remplacement, la facture s'élève à 604€.
- 8 mai, la cérémonie aura lieu à 11h00, suivie d'un vin d'honneur.
- Prochain conseil municipal aura lieu le 16 mai 2023, à 20h30.

## **VI-QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h58.

Le Maire  
Jean-Paul DUPRESSOIR

secrétaire de séance  
Lucette SEVESTRE